

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 9 JUIN 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation : 5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjointes, CHALANDON Edith, ROLLAND Yann, PLOTON Laura, POYET Bruno, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, DEROSIER Philippe

Absentes excusées : MARGOTAT Lydie, VENET Marie-Louise,

Secrétaire de séance : CHALANDON Edith

Ordre du jour :

- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs
- Convention de délégation de compétence transport scolaire
- Questions diverses

M. le Maire constate que le quorum est atteint. La séance est ouverte.

Procès-verbal réunion du 11 avril 2023

Le procès-verbal rédigé à l'issue de la séance du 11 avril 2023 a été arrêté.

Délibération n° 1 – Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes, à l'ouverture des scrutins. Il s'agit de M. FLAMAND Robert – M. DEROSIER Philippe – Mme VERICEL Géraldine – Mme CHALANDON Edith. La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection de trois délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidats, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées sont M. FLAMAND Robert, M. BOUCHARD Éric et Mme CREPIAT Annie.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

- Ont obtenu :

- M. FLAMAND Robert : 12 (douze) voix
- Mme CREPIAT Annie : 12 (douze) voix
- M. BOUCHARD Éric : 12 (douze) voix

- **M. FLAMAND Robert, Mme CREPIAT Annie, M. BOUCHARD ÉRIC, ayant obtenus la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection de trois délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidats, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées sont M. GARDON François, Mme VIRICEL Christelle, Mme CHALANDON Edith.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

- Ont obtenu :

- Mme VIRICEL Christelle : 12 (douze) voix

- M. GARDON François : 12 (douze) voix
- Mme CHALANDON Edith : 12 (douze) voix

- **Mme VIRICEL Christelle, M. GARDON François, Mme CHALANDON Edith, ayant obtenus la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégué suppléants pour les élections sénatoriales.**

Délibération n° 2 : Convention de délégation de compétence transport scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que depuis plusieurs années scolaires, la commune de Valeille organise le transport scolaire, pour l'école de Valeille.

Il indique ensuite que la convention de délégation de la compétence transports scolaires qui lie la Région Auvergne-Rhône-Alpes à la commune de Valeille, prend fin au 31 juillet 2023.

Il informe ensuite, que la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose de prolonger cette convention par le biais d'une nouvelle convention. Cette convention définit les rôles et responsabilités de chacune des parties.

Il fait part que cette convention est conclue seulement pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention concernant la délégation de la compétence transport scolaire à l'aide d'un véhicule appartenant à la commune de Valeille avec participation financière.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la commune de Valeille.

Questions diverses

- Garderie périscolaire : un sondage est en cours, concernant la fermeture de la garderie périscolaire jusqu'à 18h30. Au vu des réponses de ce sondage, le Conseil Municipal décidera l'horaire de fermeture de la garderie, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu en juillet.

- Demandes de l'école :

- L'équipe enseignante ainsi que les trois représentants de parents d'élèves se questionnent sur l'ombre dans la cour de l'école, avec les chaleurs approchantes. La cour est vite difficile sur le temps de midi, récré de l'après-midi et garderie du soir. Il est demandé de placer un ou deux systèmes d'ombrage dans la cour. Le Conseil Municipal précise qu'il y a le préau où les enfants peuvent se mettre à l'abri du soleil. La question se pose : est-ce que les enfants vont rester sous les systèmes d'ombrage installés ? Le Conseil Municipal n'est pas favorable.

- La directrice demande que les tapis soient remontés de la salle d'animation, sous le préau de l'école, pour s'entraîner pour la fête. Il est évoqué le problème de poser les tapis sur le béton, il faudrait mettre des bâches dessous, pour que les tapis ne soient pas abimés.

- Lors de la location de la salle d'animation, on s'aperçoit que des personnes de Valeille, pour l'organisation de fêtes de personnes qui n'habitent pas Valeille, qui sont de leurs familles, profitent du tarif de Valeille. Il est demandé au Conseil Municipal de réfléchir, au tarif à prévoir pour les habitants de Valeille, en rapprochant le tarif Valeillois au tarif des personnes extérieures, ou trouver une solution, afin de palier à ces désagréments. Les tarifs seront fixés en fin d'année.

- Projet de lotissement en dessous du lotissement Les Haras, sur un terrain appartenant à la commune de Valeille. Une esquisse du projet a été réalisée par la société PIGEON TOINON, géomètres. M. LAGRANGE François qui avait demandé l'achat d'un terrain à côté de sa propriété ne donne finalement pas suite. Une proposition à Bâtir et Loger a été faite concernant deux terrains. Une étude pour Bâtir et Loger va être réalisée par l'agence Ampère. Le prix de vente pourrait être de 100 € à 120 €. Il resterait deux parcelles à vendre, pour le lotissement, d'environ 400 m², l'une. Des devis sont en cours d'élaboration. Lors d'une prochaine réunion, au mois de septembre, le Conseil Municipal étudiera les devis de viabilité des terrains.

- Un devis a été demandé, pour la pose d'une vidéo, vers la salle d'animation. En effet, le personnel communal qui réalise le nettoyage des WC publics, constate des mégots de cigarettes, dans les toilettes, mais aussi, des ballons qui sont remplis d'eau et qui sont balancés ensuite sur le sol des toilettes.

- La commune a été sollicitée par la société Servinov, qui isole les chaufferies. Cette société viendra présenter le lundi 12 juin, ce qui peut être fait, pour l'isolation des chaufferies. C'est le même principe que l'isolation des garages et des combles, pour les particuliers. Une personne du SIEL, qui s'occupe des économies d'énergie, sera présente ce jour-là.

- Présentation du bilan des consommations d'énergie, par le SIEL : Les consommations de l'école ne sont pas bonnes, c'est à cause des ouvertures de fenêtres, pendant les récréations, à cause du COVID. La mairie n'est pas très bonne non plus. Augmentation du prix de l'énergie. Par contre, constatation est faite, sur la baisse de consommation d'électricité, grâce à l'autoconsommation des panneaux photovoltaïques à l'école. En 2021, la consommation était de 13.929 et en 2022, la consommation est passée à 8.960. Sur l'année 2024, il y aura en plus, la vente de l'électricité, concernant les panneaux photovoltaïques. Pour diminuer encore plus la consommation de l'électricité, il pourrait être réalisé le changement des plafonniers à l'école, par des luminaires à led. Un fonds de concours pourrait être versé, par la CCFE, à savoir 40 € par habitant. M. MIDROIT du SIEL propose d'étudier une chaufferie bois, par rapport au fuel, pour la

mairie et l'école. M. MIDROIT parle aussi d'auto gestion. Il est précisé, qu'à chaque période de vacances scolaires, le chauffage est arrêté à l'école.

- Les scouts demandent un terrain pour une nuit, pendant les vacances scolaires. Le Conseil Municipal propose le terrain vers la salle d'animation. Les toilettes seront à proximité, ainsi que l'eau.
- Le fauchage des bordures est réalisé par l'employé communal. Il est rappelé que le fauchage des haies n'est pas réalisé par l'employé communal, mais que dans tous les cas, il est interdit de faucher les haies, avant le 15 août. Les travaux de voirie vont être réalisés par l'entreprise EIFFAGE, sur le chemin de Sainte Anne. M. GARDON François, responsable de la commission voirie indique que le prochain chemin à réaliser sera le chemin de la Côte, qui est bien plus endommagé, que le chemin de Croisette. Une demande de subvention sera déposée, avant la fin de l'année 2023, pour le programme voirie 2024.
- Il est difficile pour l'employé communal de débroussailler, toute une journée, à cause de la position des cervicales. Proposition d'une personne qui pourrait le faire. Réflexion pour partager la commune en deux. L'employé communal pourrait peut-être aussi, faire du débroussaillage à l'automne.
- Sur la route départementale D10, le réseau électrique passe actuellement dans des terrains privés. L'entreprise Citéos effectue les travaux, mais le département demande que ce réseau soit enterré.
- Concours fleurissement communal : la commission fleurissement décide de passer le dimanche 9 juillet, le matin. Un mail sera envoyé à tous les habitants de Valeille, pour s'inscrire à ce concours.
- Fête de l'école : la fête de l'école aura lieu le vendredi 7 juillet 2023.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 11 juillet 2023.

PROCÈS-VERBAL ARRÊTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 11 JUILLET 2023

La secrétaire de séance,
Edith CHALANDON



Le Maire,
Robert FLAMAND



Mis en ligne le 17/07/2023

